Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_76-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_76_020_7.1 : Demande de la commune de le Chatellier – aide financière installation photovoltaïque

Madame Mélanie MONTEMBAULT, Vice-Présidente en charge des Transitions Ecologiques et Energétiques, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n° 2025_199_020_7.1 du 30 septembre 2025 validant l'octroi d'une aide au financement de centrales solaires photovoltaïques pour les communes.

Les dispositions en sont les suivantes.

La Communauté de Communes attribue une aide financière aux communes pour le financement de projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics communaux, à hauteur de 3 000 euros par projet, pour un financement global de 12 000 euros (pour un total de 4 projets solaires photovoltaïques maximum).

Les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :

- être réalisés sur un bâtiment public,
- respecter la réglementation,
- faire l'objet d'un dossier de demande complet

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_76-DE

- Tous les types d'installations solaires photovoltaïques, peu importe la nature et la taille à condition que l'orientation, l'inclinaison, les éléments de structure, le raccordement et le productible soient considérés comme favorables et réalistes. La faisabilité des projets dépendra de l'étude des éléments financiers et techniques transmis par la commune ;
- Autoconsommation individuelle avec vente du surplus possible
- Un site maximum par commune ;
- Les frais des études préalables éventuelles seront à la charge des communes.

Dans ce cadre, La commune de Le Chatellier a fait une demande d'aide pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal dit ex-presbytère.

Ce projet est porté en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Libellé des dépenses	Montant H.T.	Libellé des recettes	Montant H.T.
Fourniture et pose des panneaux Ent GENEVEE - TAILLIS	20 422	COUESNON MARCHES DE BRETAGNE Aide à l'installation	3 000
		Autofinancement commune	17 422
TOTAUX	20 422	TOTAUX	20 422

Après instruction du dossier par les services de la Communauté de Communes, le projet est éligible à une aide de 3 000 €.

Aussi, le Conseil Communautaire est invité :

- **A approuver cette aide,**
- **Approuver la convention correspondante d'aide**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention**

Vu l'exposé de Madame Mélanie MONTEMBAULT, Vice-Présidente en charge des Transitions Ecologiques et Energétiques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de cette aide d'un montant de 3 000 € à la commune de Le Chatellier et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Monsieur Pierre SOURDIN ne participe pas au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT